



# Midas Financia

Nous vous accompagnons dans vos projets

## CONVENTION INDIVIDUEL

•  
Type de crédit : .....  
Numéro du contrat : .....  
Numéro du client : .....

Entre les soussignés :

**Midas Financia** ayant son siège à GODOMEY TOGOUDO commune d'Abomey représentée par son Gérant Mr ADONONSI Arsène

Mr/Mme.....  
Né le..... à.....  
Et domicilié à.....  
.....  
Ci – après désigné(e) « Emprunteur »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1 : ouverture de crédit – montant - intérêts – objet – durée

**Midas Financia**. Ouvre au profit de l'emprunteur un crédit d'un montant de ..... FCFA dont ..... FCFA en capitale et ..... CFA en intérêts, en faveur de l'emprunteur qui l'accepte.

Le prêt est destiné à.....  
La durée du prêt est fixée à ..... mois dont ..... mois de différé / période de grâce. Le crédit est remboursable en ..... échéances (mensuelles, trimestrielle, quadri mensuelles, semestrielles, annuelles) constante de ..... FCFA. La date de 1<sup>ère</sup> échéance est ....., celle de la dernière est.....

### Conditions générales

Le présent contrat de prêt est conclu sous les conditions suivantes que l'emprunteur s'engage à respecter.

### Article 2 : Déblocage du crédit

Le déblocage du crédit reste conditionné au dépôt par l'emprunteur auprès de **Midas Financia** des garanties convenues par les parties contractantes et aussi de la constitution dans son compte d'un apport personnel à concurrence de 20% du montant accordé, qui restera bloqué jusqu'à la fin du remboursement total du crédit (Capital + Intérêt et d'éventuelle pénalité).

### Article 3 : Intérêts et pénalités

Les intérêts du présent prêt seront calculés au taux de 2% le mois sur restant dû par l'emprunteur.

En cas de non paiement à la date fixée, en plus du restant dû majoré d'une **pénalité fixe de 3000 FCFA par jour de retard** pour les frais et débours avancés par **Midas Financia**, un **intérêt de retard de 2% par mois** sur le montant total du crédit sera supporté par l'emprunteur pour la durée du retard.

Les pénalités et intérêts de retard seront prélevés en priorité sur le remboursement effectué.

### Article 4 : Exigibilité immédiate

Si l'une des éventualités prévue ci-après se réalisait, **Midas Financia**. Se réserve le droit de mettre fin avant terme à la présente convention par tout moyen et pourrait exiger le remboursement immédiat de toutes les sommes dues au titre du prêt (capital, intérêts, pénalités, commission et frais accessoires) :

- Inexécution par l'emprunteur de l'un des engagements par lui contractés ;
- Le non paiement pour quelque cause que ce soit, par l'emprunteur de toutes sommes dues prévues par la présente après mise en demeure restée infructueuse ;
- Révocation de l'ordre permanent de virement et prélèvement pour quelque cause que ce soit ;
- Utilisation du crédit par l'emprunteur, à des fins autres que celles pour lesquelles il a été consenti
- Non paiement d'une échéance à la date fixée
- Faillite personnelle, liquidation des biens, règlement judiciaire, déconfiture, ou cessation de paiement de l'emprunteur ;
- Perte, vol ou destruction total ou partielle du bien donné en gage ;
- Fausse information données par le client.

#### **Article 5 : Communications**

Tant que l'emprunteur sera débiteur de **Midas Financia.**, il devra :

- Informer cette dernière dans un délai de 10 jours de tous les changements susceptibles d'affecter son patrimoine ;

#### **Article 6 : Garanties à fournir**

Pour sûreté desdits, l'emprunteur s'engage irrévocablement à :

Constituer une épargne préalable à hauteur du fond de garanti soit ..... FCFA défini à l'article 2.

Respecter que l'objet mise en garanti ne peut être vendu par l'emprunteur qu'à la fin du remboursement total du crédit, capital, intérêt et autre accessoire au besoin.

Il est également convenu qu'en cas de défaillance du client, le montant bloqué sera automatiquement utilisé par **Midas Financia.** Pour éteindre la totalité ou une partie de la dette (capital, intérêt, pénalités commission et frais accessoires) du client.

Pour l'application du contrat, l'emprunteur s'engage expressément à gérer son entreprise en bon père de famille et à ne pas laisser se détériorer faute d'entretien les biens immobiliers et mobiliers affectés à la garantie du crédit.

En outre pour le présent crédit, le client verse à **Midas Financia**, une **commission sur crédit égale à 2,5% du montant accordé.**

**Les clients dont les crédits se retrouvent dans la fourchette de 500.000 à 1 000 000 doivent souscrire au profit de Midas Financia, une assurance décès dans l'une des sociétés d'assurance de la place.**

#### **Article 7 : Dépenses et frais**

Tous les frais, dépenses et honoraires auxquels les présentes pourront donner ouverture ou ceux qui seront la conséquence du non respect des engagements contractuels seront à la charge de l'emprunteur qui s'y oblige.

#### **Article 8 : Litige**

Tous litige lié à l'application du présent contrat doit être réglé à l'amiable par le conseiller juridique **Midas Financia** et dans les cas extrêmes d'échec de règlement amiable dûment constaté dans un procès-verbal, les parties pourront saisir le tribunal de première instance d'Abomey-Calavi qui est la juridiction reconnue compétente par les parties.

#### **Article 9 : Pouvoir pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire de la présente convention pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

#### **Article 10 : Dépôt de garanties**

A titre indicatif l'emprunteur apporte comme garantie : *(Décrire obligatoirement la situation ou le contenu de la garantie)*

Ces éléments appartiennent à : Lui même

Fait à Abomey- Calavi le.....En deux exemplaires.

**Gérant**

**Mr ADONONSI Arsène**

Le bénéficiaire

Lu et approuvé